



Erreur sur l'heure d'un pv de stationnement

Par **pifal**, le **22/05/2012** à **22:49**

Bonjour,

Nous avons récemment reçu une contravention pour stationnement gênant de 35 €. Ma femme s'était arrêtée quelques minutes le long de la chaussée pour déposer un colis et les policiers l'ont verbalisée à distance. Ca c'était produit à 12 h 58 et le 2 s'est transformé en 9 sur le PV, donnant 19 h 58. Or à cette heure-ci nous étions à 70 km de là, j'ai joint nos relevés d'autoroute qui prouvaient ce que je dis. J'ai donc écrit à l'OPM avec ces éléments, qu'il vient de rejeter sans rien justifier et me demandant de payer. Que puis-je faire dans cette situation ?

Par **Tisuisse**, le **23/05/2012** à **05:43**

Bonjour,

C'est votre voiture qui a été verbalisée. Le fait qu'à 19 h 58 vous étiez sur l'autoroute ne prouve pas que la voiture de votre femme n'était pas, à cette même heure, en arrêt ou stationnement gênant. C'est à vous d'apporter cette preuve.